

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260323-2026_034_DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : FIXATION DU NOMBRE DE COMMISSIONS MUNICIPALES ET DU NOMBRE DE LEURS MEMBRES (5.2)

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **16 mars 2026**
Date d'affichage de la convocation : **16 mars 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYPENINCK, REI (adjoints), Mesdames LUZZI, CETTIER, VANEL-NORMANDIN, BOUILLLOT, PONTILLE, VUILLIOT, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs LEVITRE, MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, PUGNET, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme COURT,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Martine LUZZI.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire de créer les commissions municipales suivantes :

- ✚ Vie culturelle, Jeunesse et Animations
- ✚ Espaces publics, Environnement et Travaux
- ✚ Urbanisme, Aménagements structurants et Mobilités
- ✚ Vie associative et Sports
- ✚ Actions éducatives et scolaires
- ✚ Économie locale et Attractivité
- ✚ Solidarités et Logement
- ✚ Développement durable, Valorisation patrimoniale et Communication
- ✚ Finances et Intercommunalité.

Et de fixer le nombre de leurs membres à sept,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le maire.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260323-2026_034_DEL-DE

Berser
Levaüt

La secrétaire de séance,
Martine LUZZI



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 24 mars 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 24 mars 2026.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 23 mars 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND

